

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/10/2009

Réception par le Prefet : 12/10/2009

Publication : 16/10/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-13-1-12

Séance du vendredi 9 octobre 2009

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DES CARREFOURS DE L'ÉCHANGEUR SUR L'A35 À BARTENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU la délibération du Conseil Général du 6 février 2009 (2009-2-3-2) autorisant le Président à lancer les procédures de mise en concurrence, **(point 1)**
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

#### **RD 66 - Réaménagement des carrefours de l'échangeur sur l'A35 à BARTENHEIM**

- ❖ Attribue le marché de maîtrise d'œuvre à la société EGIS ROUTE FRANCE sis 67087 STRASBOURG pour un montant de 237 955.00 € HT soit 284 594.18 € TTC et un taux de rémunération de 11.33 %,
- ❖ Autorise le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents s'y rapportant relatifs à l'opération RD 66 - Réaménagement des carrefours de l'échangeur sur l'A35 à BARTENHEIM,
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, décision de poursuivre et prolongation des délais) et le règlement du marché

nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions